

Femmes violée, violentées, battues, maltraitées, agressées, abandonnées..., la liste est bien longue des diverses exactions dont est victime la gente féminine de par le monde. Communément appelée « violences faites aux femmes », le phénomène de plus en plus répandu et touche même les mineurs. Partout, des voix s'élèvent pour barrer la route à ce qui constitue une véritable atteinte à l'intégrité tant physique que psychologique des femmes.

À la cérémonie commémorative de la Journée internationale de l'élimination de la violence faite aux femmes, le 23 novembre au Centre Multimédia de la MINUSTAH à Port-de-Paix (Nord-Ouest), une adolescente émeut la soixantaine de participants.

N. arrive à peine à se tenir debout. Calmement, elle se déshabille et l'assistance découvre avec stupeur les traces des coups et lacérations faites sur son corps. Son buste lézardé porte des marques similaires à celles des lames de rasoir. Tout son corps présente des plaies encore vives.

N. est âgée de 16 ans. Elle a été battue et violée collectivement. En effet, huit (8) hommes ont, à tour de rôle, commis sur elle la sale besogne. La jeune fille, visiblement très affectée, ne prononce aucun mot. Ses malheurs sont expliqués à l'assistance par ses parents.

Le cas de N. est symptomatique de la problématique de la violence en Haïti. En effet, selon les chiffres de l'année 2005 publiés par la « Table de Concertation nationale sur les violences spécifiques faites aux femmes et leur prise en charge », 85 % des victimes de violence enregistrées dans les centres de santé sont des femmes. Elles subissent la violence sous diverses formes : physique, sexuelle, psychologique et économique. D'après le même rapport, le type de violence la plus répandue reste la violence physique, suivie de la violence sexuelle.

Une autre étude, l'« Evaluation de la situation des femmes dans le cadre de la violence armée en Haïti », réalisée en juin 2006 par le Bureau des Questions de Genre, de la MINUSTAH et la Section DDR de MINUSTAH/PNUD, actuelle Section de la Réduction de la Violence Communautaire (RVC), la violence sexuelle est inextricablement liée à la situation de conflit que connaît Haïti, et les principaux acteurs sont les groupes armés opérant sous différentes identités : « brigades de vigilance, brigades de quartier, groupes de bandits, Organisations Politiques, les vagabonds. (...) Les filles et les femmes sont les principales victimes de ces groupes dans la mesure où le viol individuel ou collectif ainsi que le racket des marchandes

fonctionnent comme des moyens de contrôle de la communauté ».

La violence conjugale est également très présente dans la société haïtienne. Elle atteint entre 59 et 68% des cas documentés par deux organisations féminines haïtiennes, Solidarite Fanm Ayisyèn (SOFA) et KAY FANM pour l'année 2005. Selon Marie Françoise Metellus, du Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH, « en Haïti, la violence conjugale est souvent considérée comme normale ». Pour Mme Metellus, « lorsqu'un homme bat sa femme, on estime qu'il la punit d'avoir fait quelque chose ».

En outre, la femme n'est pas exempte de violence économique et psychologique. Alors que dans la majorité des familles haïtiennes, la femme assure seule l'entretien de ses enfants (60% des familles sont monoparentales), elle est souvent victimes de vols, d'abandons, et parfois d'escroquerie de la part même de son partenaire et père de ses enfants. « J'ai passé dix ans en concubinage avec un homme. Nous avons eu un enfant. Après toutes ces années, il s'est marié en cachette avec une autre femme. Quelques jours avant son mariage, il m'a suppliée de lui prêter l'argent de mon commerce. Plus tard, il a refusé de rembourser sous prétexte que cet argent constitue une dette pour services rendus pendant ces dix ans de vie commune », en témoigne Onaelle Deaumesor, de l'Association des Femmes Progressistes de l'Horobe (AFPH).

Intervenant sur la question à l'occasion de la Journée internationale de l'élimination de la violence faite aux femmes, la représentante de l'UNFPA en Haïti, Mme Tania Patriota, a souligné que qu'entre 2003 et 2007, le nombre des cas recensés est en augmentation sensible dans le pays. Le viol sur mineur est lui aussi en nombre croissant en Haïti.

Qu'elle soit physique, sexuelle ou psychologique, la violence sous toutes ses formes laisse de graves séquelles chez la victime. Un suivi médical, juridique et psychologique s'avère le plus souvent nécessaire pour éviter le pire. En effet, trop souvent les victimes n'ayant pas bénéficié de cet encadrement se culpabilisent, se sentent rejetées ou abandonnées et peuvent même passer au suicide.

En effet, dans son rapport Bilan 2007, la SOFA note le cas d'une adolescente de 14 ans agressée physiquement puis sexuellement par deux hommes dans la zone de Fort National, à Port-au-Prince. « La victime a été sauvagement battue par ses agresseurs parce qu'elle leur résistait. Une semaine plus tard, la victime s'est suicidée, le 2 juin 2007 », rapporte la SOFA.

« Un des facteurs encourageant ce phénomène est l'absence de sanctions à l'égard des auteurs de ce crime », comme le souligne Mme Patriota, faisant remarquer que fort heureusement, les victimes sont plus de plus disposées à témoigner et à rapporter leur vécu devant les instances d'évaluation et de prise en charge.

La prise en charge, fruit des efforts conjugués

En Haïti, la Concertation Nationale contre les Violences Faites aux Femmes rassemble divers acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle. Cette instance, soutenue par l'UNFPA et nombre d'autres partenaires internationaux, est présidée le Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF). Parallèlement, de nombreuses associations féminines qui sont à pied d'œuvre afin que cessent ces actes sauvages qui constituent un frein à l'épanouissement des femmes.

« Nous sommes membres actifs de la Concertation Nationale contre les Violences faites aux Femmes qui regroupe les principaux protagonistes autour de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Par exemple, à travers la Concertation, nous travaillons à renforcer la réponse qui devrait être apportée par la Police Nationale d'Haïti (PNH) aux questions de violence contre les femmes, surtout l'accueil qui doit être fait aux victimes dans les commissariats de police », informe la conseillère du bureau de la Parité Hommes/femmes de la MINUSTAH, Nadine Puechguirbal.

Selon Mme Puechguirbal, son bureau « s'efforce de travailler en synergie avec ses partenaires de la société civile et du Gouvernement par rapport à un plan national de lutte contre les violences faites aux femmes ». Au sein de la Mission, d'autres Sections telles - la RVC, Protection de l'Enfant, Justice, Droits de l'Hommes, Communication et de l'Information Publique, la Police des Nations Unies (UNPol), etc.- mènent différentes actions de formation, de sensibilisation et d'éducation en faveur d'une réduction du phénomène et d'une meilleure prise en charge des victimes.

Victimes de violence physique ou psychologique, les femmes concernées semblent, de façon progressive, éloignées de leur rôle traditionnel en tant que membres de la société. Il importe, par conséquent, de les amener à réapprendre à vivre.

Source: [ReliefWeb](#)